



Date de la convocation :
26/02/2026

Nombres d'administrateurs : 13
Présents : 7 dont 1 non votant
Absents : 5
Absents représentés : 1
Votants : 7

Pour : 7
Contre : 0
Abstention : 0

Numéro :
2026-009

OBJET :
BUDGET ANNEXE
EHPAD L'ENSOLELHADA

VOTE ERRD
EXERCICE 2025

Secrétaire de séance :
Delphine CASTINEIRA
Directrice CCAS

Envoyé en préfecture le 06/03/2026

Reçu en préfecture le 06/03/2026

Publié le 06/03/2026

ID : 034-263400640-20260302-2026009-DE



EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU C.C.A.S.

L'an deux mille vingt-six, le deux mars, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Servian convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, Salle du Conseil Municipal en Mairie, en session ordinaire sous la présidence de M. Christophe THOMAS.

Membres présents :

Christophe THOMAS, Dominique BAGOT-FLAUZAC, Nicole BAISETTE, Marie-Laure BELTRAN, Bernard BLANC, Véronique FRYDER-AMEE, Françoise SEIGNOUREL DE PASTORS.

Membres excusés et représentés par pouvoir : Viviane BAUDE TOUSSAINT a donné pouvoir à Véronique FRYDER-AMEE.

Membres absents : Jacques ESTIENNE, Carmen FARJAS, Annie HERNANDEZ, Isabelle BUFFET-PICHON, Farah CASTANIER.

Exposé des motifs :

Monsieur le Président présente au Conseil d'Administration l'exécution des recettes et des dépenses relatives à l'exercice 2025 réalisées comme suit :

COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ ERRD 2025

RECETTES	2 634 418,79€
DEPENSES	2 688 326,95€

Résultat au compte 12 : -53 908,16 €

TABLEAU DE FINANCEMENT ERRD 2025

RESSOURCES	187 652,90 €
EMPLOIS	162 452,74 €

Soit un apport au fonds de roulement net global de : 25 200,16 €

Il est proposé d'affecter le résultat consolidé 2024 de -53 908,16€ comme suit :

III- Suivi de l'affectation des résultats des ESSMS publics sur le périmètre de l'ERRD

N° de compte	Compte	Solde du compte au 31 décembre 2025 (incluant l'affectation des résultats 2024)	Mouvements au titre de l'exercice 2025 (affectés en 2026)	Solde du compte au 31 décembre 2026 (incluant l'affectation des résultats 2025)
10682	Réserves affectées à l'investissement	733 282,45 €	0,00 €	733 282,45 €
10685	Excédents affectés à la couverture du besoin en fonds de roulement (réserve de trésorerie)	47 544,09 €	0,00 €	47 544,09 €
10686	Compensation des déficits d'exploitation	814 922,05 €	-53 908,16 €	761 013,89 €
10687	Compensation des charges d'amortissement	89 011,56 €	0,00 €	89 011,56 €
110	Report à nouveau (solde créditeur)	0,00 €	0,00 €	0,00 €
119	Report à nouveau (solde débiteur)	0,00 €	0,00 €	0,00 €

Vu le code de l'action sociale et des familles et notamment l'article L.123-4 ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2131-12 ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M22 ;

CONSIDERANT que l'exécution comptable et budgétaire de l'ERRD s'est déroulée telle qu'elle a été présentée.

Après en avoir délibéré le conseil
(Monsieur le Président ayant quitté la séance au moment du vote
conformément à l'article L. 2121-14 du CGCT) :

1. **D'approuver** l'ERRD 2025 et son affectation - EHPAD L'ENSOLELHADA du CCAS de la ville de Servian.
2. **D'autoriser** M. le Président, à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

Le Président,

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Montpellier dans un délai de 2 mois à de sa publication le 06/03/2026

Ainsi délibéré à Servian les jour, mois et an désignés ci-dessus.
Pour expédition conforme,

Le Président du C.C.A.S.

Christophe THOMAS

